

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

L'an deux mille vingt et le 09 mars à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Bernard MARECHAL, Vincent LAGUILLAUMIE, Joëlle ARNAUD, Jocelyne GOUGOU, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET, Catherine LALINDE, Agnès MARANZONI (arrivée à 18h29), Hubert MARECHAL (arrivée à 18h33)

Absente et excusée : Carole MASCHERONI

Absents : Amadou NDIAYE, JB CURTO, Serge ROCHE

Mme Marianne NEGRE a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Budget communal : vote du compte administratif 2019 et approbation du compte de gestion 2019
- Restructuration et extension de l'école primaire : demandes de subventions (CTS, DETR, Région)
- Personnel
 - 1) contrat pour accroissement temporaire d'activités : service administratif
 - 2) contrat pour accroissement saisonnier d'activités : service technique
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 18h23

Compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2020

Adopté à l'unanimité (09 voix)

Monsieur le Maire propose de commencer la séance par les délibérations concernant le personnel car Mr Hubert MARECHAL, 1^e Adjoint en charge des finances, est absent en début de séance.

Contrat pour accroissement temporaire d'activités : service administratif

Depuis mi-mai 2019, date de la mutation d'un agent du secrétariat de mairie, faute de recrutement d'un fonctionnaire, le centre de gestion de la Savoie met à la disposition de notre collectivité un agent pour une durée de travail de 22h30 annualisés jusqu'au 15 mars 2020.

Depuis la rentrée scolaire, compte-tenu des effectifs, cet agent se rend régulièrement à la garderie du soir pour prêter main forte aux agents déjà en poste.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de recruter un agent en contrat pour accroissement d'activités (article 3 alinéa 1) pour une durée de travail de 24h00 annualisés du 16 mars 2020 au 30 août 2020 dans l'attente des prochaines décisions.

Sachant qu'une quatrième classe pourrait ouvrir ses portes en septembre 2020 et que les travaux d'extension et de restructuration de l'école devraient débutés en juillet 2020, une réflexion est en cours concernant la gestion du personnel communal.

Missions : accueil au secrétariat de mairie, surveillance de la cantine scolaire, surveillance de la garderie du soir si besoin.

Conditions de recrutement :

Durée du contrat : du 16 mars 2020 au 30 août 2020

Rémunération : IB 350 par référence au grade d'adjoint administratif 1^e échelon

Temps de travail hebdomadaire : 24h00 annualisés

Les crédits nécessaires à la rémunération du poste nouvellement créé et aux charges sociales afférentes seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité (09 voix). Mme MARANZONI et Monsieur Hubert MARECHAL sont absents.

Mme GOUGOU remercie Mme REDINIER pour sa disponibilité car elle a dû effectuer des heures complémentaires souvent sans le savoir à l'avance notamment pour la surveillance de la garderie du soir.

Contrat pour accroissement saisonnier d'activités : service technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la saison estivale oblige la commune à recruter du personnel supplémentaire notamment au service technique.

Missions : tonte des gazons, arrosage des fleurs, entretien des espaces verts, voirie...

Conditions de recrutement :

Date de début du contrat : 18 mai 2020

Durée du contrat : 4 mois

Rémunération : IB 350 par référence au grade d'adjoint technique 1^e échelon

Temps de travail hebdomadaire : 35h00

Adopté à l'unanimité (11 voix). Mme MARANZONI et Monsieur Hubert MARECHAL sont présents.

Budget communal : vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Hubert MARECHAL qui présente sous forme graphique les principaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Concernant le fonctionnement, les charges de personnel ont représenté 34% des dépenses budgétaires et les charges à caractère général 20%.

S'agissant des recettes, les principales ressources sont les impôts et taxes (54%) et les subventions (16%).

En fin d'exercice, un excédent de fonctionnement de 190 577.28€ a été constaté car les dépenses ont été moindres que prévu.

Concernant l'investissement certains projets n'ont pas été réalisés et sont reportés sur l'exercice 2020, notamment le plateau surélevé au Chef-Lieu. L'éclairage public reste à solder. Le FCTVA et les subventions n'ont pas été à la hauteur des prévisions. Néanmoins, un excédent d'investissement de 36 985.82€ a été constaté en fin d'exercice.

		dépenses	recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	section fonctionnement	400 638.87	591 216.15
	section investissement	219 872.50	256 858.32
REPORT DE L'EXERCICE 2018	section fonctionnement	0	0
	section investissement	0	80 096.72

RESTES A REALISER	section fonctionnement	0	0
	section investissement	0	0
RESULTAT CUMULE	section fonctionnement	400 638.87	591 216.15
cf CA 2019	section investissement	219 872.50	336 955.04
	TOTAL CUMULE	620 511.37	928 171.19

Mr le Maire ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (10 voix).

Monsieur Hubert MARECHAL est remercié par certains élus pour la bonne gestion des comptes.

Budget communal 2019 : approbation du compte de gestion

Le conseil municipal:

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.
- approuve le dit compte

Adopté à l'unanimité (11 voix)

Restructuration et extension de l'école primaire : demandes de subventions

Coût total prévisionnel des travaux (études préalables 2019 incluses) : 799 094.70 € HT

Le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif dont le montant sera porté au budget primitif 2020 et sollicite de la préfecture, au titre du DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Départemental, au titre du Contrat Territoire de Savoie, une aide financière la plus élevée possible.

Il est également demandé l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

Monsieur le Maire précise le plan de financement de l'opération. Les dépenses devraient être financées par un emprunt de 400 000€ maximum,

Le futur bâtiment coûteux mais nécessaire pour permettre l'ouverture d'une 4^e classe et maintenir l'attractivité de la commune sera fonctionnel, aux normes et évolutif dans le temps. Les études préalables étaient nécessaires pour aboutir au projet dont le permis de construire est en cours d'instruction.

Adopté à l'unanimité (11 voix).

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Avant le vote du budget primitif toute dépense d'investissement doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal pour pouvoir être mandatée.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Réalisation d'un parking paysager : mémoire n°2019/609/06 de la SAS pour 127.20€ TTC (article 238)
- Mission de programmation AMO école : facture 2020-219 Dyn AMO pour 1948.50€ (article 2031)
- Honoraires remise "PGC SOCOTEC pour 1374.60€ (article 2313)

Adopté à l'unanimité (11 voix)

Travaux en cours

- **Eclairage public** : le secteur des Bonnets doit être mis en route.

Questions diverses

- **Plateau surélevé au Chef-Lieu** : les travaux programmés en 2019 devaient finalement se dérouler en février dernier. Compte-tenu des intempéries ils n'ont pas encore été effectués.
- **Enfouissement des réseaux** : une 2^e tranche route de Lyon secteur Le Creux- Le Tanit reste à réaliser.
- **Enfouissement des réseaux secteur Oratoire-Route de Montagnole** : ENEDIS va entreprendre l'enfouissement du réseau haute tension dans ce secteur. Mr le Maire propose de réfléchir à l'enfouissement des réseaux basse tension, téléphone et éclairage public pour profiter de la fouille. Dans ce cas, prévoir une dépense au budget primitif 2020.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : opérationnel depuis le 21 février 2020. Tous les plans papier sont en mairie et consultables sur le site internet de Grand Chambéry.
- **Commission syndicale du foot Montagnole-St Cassin** : le compte administratif 2019 a été voté et le budget primitif 2020 discuté. Le poste électricité « explose ». Le budget sera voté après les élections municipales de mars prochain. La participation de la commune est évaluée à environ 10 000 € contre 6750 € à ce jour.
La présidence de la commission sera assurée par la commune de Saint-Cassin pendant 3 ans.

Mme MASCHERONI arrive à 19h46.

- Intempéries
 - o La **pluie de la semaine dernière** a nécessité la location d'une mini-pelle pour nettoyer les cunettes.
 - o **Glissement de terrain Clos du Petit Pré** : début janvier 2020 des fissures sont apparues sur le terrain. Fin janvier le réseau d'assainissement a été détérioré. Certains habitants du secteur ont donc saisi la justice et la préfecture. Le 27 février dernier la commune a saisi le tribunal administratif de Grenoble qui a mandaté un expert le 28 février 2020. Suite au rapport, trois maisons ont fait l'objet d'un péril imminent. L'une d'elle a dû être sécurisée, un chantier a été interdit et une terrasse doit faire l'objet de travaux. Les autres habitations sont sous surveillance.
- **Epidémie du coronavirus**
 - o le point est fait sur les principales préconisations reçues des différents services. En ce qui concerne l'école, des serviettes et des verres à usage unique ont été mis en place. Des poubelles à pédale ont été achetées et du gel hydro alcoolique devrait nous parvenir d'ici la fin de semaine.
 - o Scrutin du 15 mars 2020 : voir s'il est possible d'organiser le scrutin dans la salle

polyvalente afin d'éviter le confinement lors du dépouillement.

- **Diagnostic de sécurité du passage à niveau n°34** : B MARECHAL donne lecture du rapport effectué par le Conseil départemental.

Bilan de mandat

Mr le Maire termine le 58^e conseil municipal du mandat en évoquant les principaux dossiers.

En matière d'urbanisme

- Le hameau de Cassiani a vu le jour
- Le parking du Chef-Lieu a été réaménagé
- La voirie a été maintenue en bon état
- Le projet de restructuration et d'extension de l'école primaire arrive au terme de 3 années de réflexion. Restent à réaliser les travaux.
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été élaboré. Mr B MARECHAL remercie Mr le Maire pour son investissement particulier dans ce dossier afin de maintenir le zonage du Plan Local d'Urbanisme.
- 242 dossiers d'urbanisme ont été instruits

En matière budgétaire, la capacité d'investissement a été maintenue et les groupements d'achats privilégiés lorsque c'était possible.

S'agissant de l'état civil, 59 naissances ont été enregistrées et 31 mariages célébrés.

Mr le Maire salue le dynamisme des associations et l'investissement des bénévoles.

Il remercie chaleureusement l'ensemble des élus présents pour leur investissement pendant 6 ans et leur assiduité et indique avoir pris beaucoup de plaisir à piloter cette équipe durant le mandat 2014-2020.

Concernant les conseils municipaux, il a apprécié le travail accompli et la convivialité des réunions ainsi que la teneur des débats toujours constructifs avec la volonté de faire avancer les sujets dans l'intérêt général. Il remercie la secrétaire pour son travail et son investissement durant ce mandat. Il indique également avoir pris beaucoup de plaisir dans le fonctionnement avec l'école et les équipes pédagogiques, avec les enfants lors de ses visites à la cantine ou lors de la distribution des dictionnaires en fin d'année scolaire.

Certains élus ont remercié Mr le Maire pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.